



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conseils de prud'hommes

Question écrite n° 80450

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la situation du conseil de prud'hommes de Bobigny dont les locaux ont été gravement endommagés par un incendie, dans les premiers jours de novembre 2005. L'indisponibilité prolongée des locaux de ce conseil de prud'hommes a pour conséquence une quasi-interruption de son activité, alors que les délais de traitement des requêtes étaient déjà supérieurs à la norme, avant cet incendie. Il lui demande, en conséquence, quelles dispositions il entend arrêter pour que le conseil de prud'hommes de Bobigny se voie à nouveau doté de locaux lui permettant de retrouver une activité normale, ainsi que des moyens humains lui donnant la possibilité de résorber le retard accumulé, ce qui constitue un droit tant pour les salariés que pour les employeurs. - Question transmise à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que le relogement rapide de cette juridiction dans des bureaux adaptés constitue une des priorités du ministère de la justice. À la suite des malheureux événements de l'automne dernier, il a été immédiatement demandé aux chefs de la cour d'appel de Paris de rechercher des locaux susceptibles d'accueillir la juridiction prud'homale dans l'attente de son relogement définitif dans un bâtiment judiciaire à construire. Après une recherche particulièrement diligente, des locaux proches du palais de justice ont été identifiés en vue d'accueillir la juridiction dans l'immeuble « L'Européen », situé au coeur de la ZAC Jean Rostand. Ce projet, qui implique la mobilisation de moyens financiers exceptionnels de la part du ministère de la justice, est actuellement à l'étude et une décision doit être arrêtée très prochainement. Dans l'immédiat, et afin de permettre la continuité du service public de la justice, le bâtiment qui abrite actuellement le conseil des prud'hommes a fait l'objet de mesures urgentes de sécurité, les personnels ont depuis lors repris leur activité, et des audiences supplémentaires seront organisées, afin de rattraper le retard pris pendant la fermeture du bâtiment. La location prévue dans le nouvel immeuble permettra d'attendre la réalisation, par l'agence de maîtrise d'ouvrage du ministère de la justice, d'un nouveau bâtiment judiciaire qui accueillera, à l'échéance prévisible de 2009, le conseil des prud'hommes et le tribunal de commerce de Bobigny, à proximité du palais de justice actuel, sur un terrain disponible de la rue Hector-Berlioz. En ce qui concerne les ressources humaines, le greffe sera renforcé très prochainement, puisque deux arrivées de greffiers sont prévues, respectivement en mars et en juillet de cette année. Pour traiter les dossiers qui ont été mis en attente, lors de la récente fermeture du conseil des prud'hommes de Bobigny, le président du tribunal de grande instance pourra, s'il l'estime nécessaire, déléguer temporairement un magistrat, et les chefs de la cour de Paris pourront, si le besoin est avéré, affecter un des douze magistrats placés du siège, en qualité de juge départiteur. L'ensemble de ces dispositions témoigne des efforts en moyens humains et financiers qui ont été réalisés par le ministère de la justice, pour répondre aux besoins du conseil des prud'hommes de Bobigny.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80450

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 décembre 2005, page 11443

Réponse publiée le : 4 avril 2006, page 3725